

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002023_035

Arrondissement de TORCY

Objet : *Contrat de maintenance préventive FULL SERVICE de la balayeuse type MIC 34C par la société KARCHER.*

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°02020_06 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 17 Juin 2020 en application de l'article L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

Considérant le contrat de la société KARCHER concernant l'entretien de la balayeuse de voirie MIC 34 (réf 1.442-214.2 n° de série 240236),

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'entretien pour permettre un fonctionnement optimal de la balayeuse,

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder au renouvellement du contrat.

Décide :

Article 1 : De procéder au renouvellement du contrat FULL SERVICE proposé par la société KARCHER de BONNEUIL SUR MARNE concernant l'entretien de la balayeuse MIC 34C référencé en objet, pour la période du 01 mars 2023 au 29 février 2024 et pour un montant annuel de 6865 euros HT.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un acte.

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le

ID : 077-217702158-20230309-002023_035-AU

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publié et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire
- La société KARCHER

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 9 mars 2023
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

